

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-377 DU 09 AOUT 2000
Portant création d'une Commission ad hoc
d'enquête chargée de vérifier la gestion du
Directeur de l'Unité de Recherche Coton et
Fibre (RCF).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E

Article 1^{er} : Il est créé une commission ad hoc d'enquête chargée de vérifier la gestion du Directeur de l'Unité de Recherche Coton et fibre (RCF).

Article 2 :- La Commission est composée comme suit :

Président : Yacouba FASSASSI
Conseiller Spécial du Président de la République
Chef de la Cellule Macroéconomique de la Présidence
de la République

Membres :
- Thomas HOUNSA
Conseiller Technique au Développement Rural
du Président de la République

- Claude OLOWOLAGBA
Economiste à la Cellule Macroéconomique
de la Présidence de la République
- Urbain LALOU
Officier de Police Judiciaire
Membre de la Cellule de Moralisation
de la Vie Publique
- Nicolas EZIN,
Officier de Police Judiciaire

Article 3.- : La Commission pourra solliciter le concours de toutes personnes susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission.

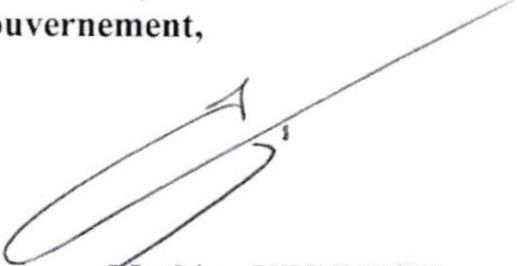
Article 4.- : Les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission sont fournis à la Commission par le Ministre des Finances et de l'Economie.

Article 5.- : La Commission dispose de quarante cinq (45) jours pour déposer son rapport.

Article 6.- : Le présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 août 2000.

**Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,**


Mathieu KEREKOU

Ampliations :

PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MFE : 4 - SGG : 4 -
Ministères : 19 - Départements : 6 - Trésor : 1 - Président et membres : 5 - J.O. : 1-